

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 23 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Bachas, se sont réunis à dix-huit heures à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le seize février deux mille vingt-quatre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

5 conseillers :

Mr Bouziane BRINI, Mme Esther CASTAING, Mme Murielle RATA, Monsieur Thierry VIGNEAUX, Mme Patricia BOS-SAUTEREAU.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

1 – Mme Chantal ROUFFIANGE (pouvoir donné à Mme CASTAING)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

1 – Serge MOUNES

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

0

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CASTAING est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Budget : présentation des comptes 2023
- Rénovation ancienne école :
- Présentation du tableau du suivi des subventions et factures Rénovation ancienne école
- Point sur le RDV du 1er février avec l'architecte Mr POUPART
- Point sur l'avancement des dossiers de l'avocat
- Point sur le financement du projet rénovation ancienne école
- Présentation de la DECI validée et choix des entreprises chargées de l'entretien des PEI et des éléments de sécurité des ERP.
- Point sur la construction du site internet de la Mairie
- Point sur la consommation d'électricité publique 2023
- SEBCS : point sur la réimplantation du poteau d'éclairage du foyer rural détruit lors de l'installation de la cuve incendie.
- Travaux de réfection du toit de la chapelle
- Délibération sur le règlement du cimetière municipal.

• **Budget : présentation des comptes 2023**

Les comptes Dépenses/Recettes de fonctionnement/investissement 2023 sont présentés aux conseillers municipaux dans le détail. Ils donnent les résultats suivants :

COMPTES COMMUNE DE BACHAS 2023	
RECETTES ANNUELLES	63 142,20 €
RECETTES INVESTISSEMENT	22 921,03 €
TOTAL	86 063,23 €
CHARGES ANNUELLES	56 548,26 €
CHARGES INVESTISSEMENT	1 440,00 €
TOTAL	57 988,26 €

• **Rénovation ancienne école**

1) **Présentation du tableau du suivi des subventions et factures Rénovation ancienne école**

SUIVI PROJET GLOBAL RENOVATION CREATION APPARTEMENTS ANCIENNE ECOLE								
24/02/24								
	PROJET	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	NOTIFICATION	%	DATE	PAIEMENT	DATE
TRAVAUX	531 265,22							
PROJET par tranche								
AUDIT	1 200,00							
MO (2022) DETR	71 500,00	28 600,00	40,00%	28 600,00	40,00%	11/04/22	8 580,00	06/01/23
TRANCHE 1 (2024)	234 954,32							
DETR (moins loyers)	162 953,00	65 181,00	40,00%	65 181,00	40,00%	17/04/23		
DEPARTEMENT	234 954,32	63 420,00	26,99%	64 043,88	27,26%			
REGION	0,00	0,00						
TRANCHE 2 (2025)	296 310,90							
DETR	296 307,90	118 523,16	40,00%		0,00%			
DEPARTEMENT	296 307,90	75 291,84	25,41%		0,00%			
REGION	0,00	0,00	0,00%		0,00%			
FONDS VERTS	521 262,00	35 445,78	6,80%		0,00%			
LEADER (sur projet global)	521 262,00		0,00%		0,00%			
5C (sur projet global)	503 401,18	50 000,00	9,93%	50 000,00	9,93%	21/07/23		
REGION (sur projet global)	468 502,10	23 425,11	5,00%					
Part Communale	603 965,22	144 710,07	23,96%					
Total PROJET HT	603 965,22	459 886,88	76,14%	207 824,88	34,41%		8 580,00	
Prêt relais Emprunt LONG TERME FCTVA	120 793,04							

4) Point sur le financement du projet rénovation ancienne école

1 - Mr BRINI va rencontrer les banques avec Mme ROUFFIANGE. Mr le Maire informe qu'il va falloir faire un prêt relais et un emprunt.

Il va contacter : le CREDIT AGRICOLE, la BANQUE POPULAIRE et la BANQUE DES TERRITOIRES (prêt à taux zéro sur l'emprunt).

2 -Mr BRINI expose au conseil la nécessité de mettre en place une commission technique composé de personnes disponibles pour répondre à l'exigence de présence sur le chantier et lors des réunions avec l'architecte et les corps de métiers tout au long du projet. Il indique qu'il se doit d'en faire partie en tant que maire, et que lors de la dernière réunion avec l'architecte, étaient présentes Mme CASTAING et Mme ROUFFIANGE et qu'elles ont répondu favorablement à sa demande. Les autres membres du conseil pourront selon leur disponibilité assister aux réunions s'ils le souhaitent. La commission rendra compte régulièrement au conseil de l'avancée du projet. Les conseillers approuvent.

A ce titre, et dans le cadre de l'enveloppe des indemnités des élus non utilisée dans son intégralité, Mr le Maire propose qu'une indemnité soit attribuée à Mme CHANTAL ROUFFIANGE dans le cadre de sa mission au sein du comité technique pour un montant mensuel de 250€. De plus, la charge de travail et le suivi des travaux dans le cadre du comité technique pourraient amener à revoir les indemnités de chaque élu, encore une fois dans la limite de l'enveloppe financière dédiée.

Les membres du Conseil votent pour à l'unanimité.

• Présentation de la DECI validée et choix des entreprises chargées de l'entretien des PEI et des éléments de sécurité des ERP.

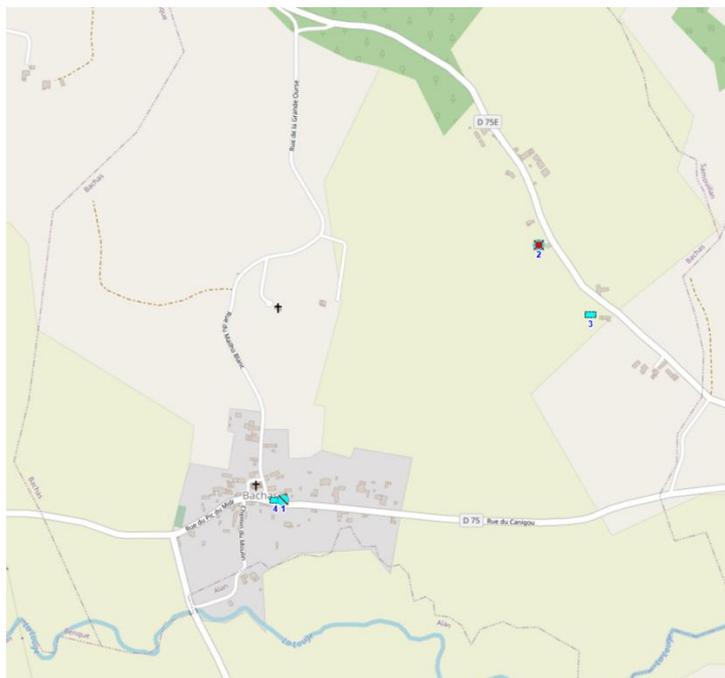
Mme CASTAING explique ce qu'est l'AMDECI aux conseillers

L'AMDECI (Arrêté Municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie) a été finalisé et envoyé à la sous-préfecture le 9 février 2024.

Il fait état des PEI de la commune :

- 1 borne incendie (devant la mairie)
- 1 cuve enterrée de 60 M3 (quartier Lapart)
- 1 cuve enterrée de 60 M3 (sous le parking de la salle des fêtes)

Ce matériel nécessite un entretien annuel, et un entretien tous les 4 ans à la suite duquel un nouvel AMDECI sera établi.



Une étude comparative concernant la maintenance des éléments de sécurité (extincteurs, alarme et blocs lumineux de la salle des fêtes, de l'église et de la mairie) et de la maintenance du matériel incendie (1 borne et 2 cuves enterrées) est présentée aux conseillers (devis présentés).

Après analyse, le conseil vote pour une société en capacité d'assurer la totalité de la maintenance des éléments de sécurité des bâtiments ainsi que du matériel d'incendie au meilleur prix. A ce titre le conseil municipal vote à l'unanimité pour la société : **ADEFI**.

Les anciens intervenants (LOUBEAU et ISOGARD) seront avisés de la fin de notre partenariat.

• **Point sur la construction du site internet de la Mairie**

Chantal ROUFFIANGE a travaillé ces derniers mois sur la conception du site internet du village, par le biais de la STE CAMPAGNOL.

Le site a été mis en ligne le 16 février, et les habitants en ont été informés.

Mme ROUFFIANGE s'occupera de sa mise à jour. Chaque conseiller pourra lui soumettre les documents ou informations à inclure.

Chacun peut télécharger en parallèle l'application Campagnol sur son portable pour recevoir une notification à chaque mise à jour du site.

Le site est à retrouver à l'adresse : [Bachas – Village des terres d'Aurignac, Haute Garonne](#)

Chantal ROUFFIANGE a également en charge la lettre d'information trimestrielle remise aux habitants.

Les conseillers remercient unanimement Mme ROUFFIANGE pour le superbe, et très créatif, travail accompli.

• **Point sur la consommation d'électricité publique 2023**

Un point est présenté par Mme CASTAING sur la consommation d'électricité des bâtiments publics et de l'éclairage public à la suite de la mise en place de l'extinction nocturne (début 2023) . Les économies faites en 2023 par l'extinction nocturne ont permis d'endiguer l'augmentation tarifaire de l'électricité. Concernant les têtes de lampadaire changées en LED fin 2023, la différence sera visible lors de l'étude fin 2024.

ENEDIS a mis à la disposition des mairies une application permettant de suivre de façon extrêmement précise cette consommation compteur par compteur. De fait, certaines préconisations sont à mettre en avant concernant notamment le chauffage de la salle des fêtes et de la mairie (particulièrement énergivore). Mr le Maire propose l'installation de programmateurs sur les radiateurs de la mairie afin de n'utiliser le chauffage que lors des permanences de la mairie. Pour la salle des fêtes il va être demandé aux intervenants une meilleure gestion des deux systèmes de chauffage en place.

Ceci nous a permis aussi de revoir l'ensemble de nos contrats auprès du fournisseur EDF en ajustant la puissance de chaque contrat. Ce qui nous permettra dès 2024 d'économiser environ 150 € par an sur nos abonnements.

SUIVI CONSOMMATION ELECTRIQUE VILLAGE BACHAS

EUROS				KWS			
	COMPTE 5540018428 BATIMENTS (3 SITES)	COMPTE 63329726658 ECLAIRAGE PUBLIC (3 SITES)			COMPTE 5540018428 BATIMENTS (3 SITES)	COMPTE 63329726658 ECLAIRAGE PUBLIC (3 SITES)	
ANNEE	(EGLISE - FOYER/MAIRIE - CHAPELLE)	(LAPART - VILLAGE1 - VILLAGE2)	TOTAL	ANNEE	(EGLISE - FOYER/MAIRIE - CHAPELLE)	(LAPART - VILLAGE1 - VILLAGE2)	TOTAL
2017	2136,86	1184,46	3321,32	2017			0
2018	1994,41	1196,66	3191,07	2018			0
2019	2999,50	1199,11	4198,61	2019			0
2020	2 329,97	849,13	3 179,10	2020	4 969	4 867	9836
2021	-328,20	1 432,85	1 104,65	2021	1684	8 048	9732
Passage au tarif bleu le 17 sept 2021 Augmentation tarifs de 4 %				Passage au tarif bleu le 17 sept 2021 Augmentation tarifs de 4 %			
2022	1 694,13	1 667,73	3 361,86	2022	8 521	7 942	16463
2023	2025,31	1076,69	3102,00	2023	8 848	2 866	11714
Extinction nocture à partir du 12/01/2023 (23h/6h) Augmentation tarifs de 15 % à partir de mars 2023 Changement de toutes les led du village et Lapart en Novembre 2023				Extinction nocture à partir du 12/01/2023 (23h/6h) Augmentation tarifs de 15 % à partir de mars 2023 Changement de toutes les led du village et Lapart en Novembre 2023			
2024			0	2024			0
Changement de puissance de tous les contrats à la baisse (février 2024). Bonnes pratiques chauffage foyer et mairie à mettre en place (trop énergivore) Augmentation tarifaire de 10 % mars 2024				Economie attendue sur les abonnements 150 € annuel Passage en LED fin 2023. Economie mesurable en fin d'année			

En parallèle Mme CASTAING et Mme ROUFFIANGE ont assisté à la réunion annuelle d'ENEDIS. La présentation est remise aux conseillers.

Il est à retenir la suppression des CCU au titre des extensions hors du terrain de l'assiette de l'opération. Ce qui signifie que dorénavant, l'extension sera à la charge du client demandeur.

Par ailleurs ENEDIS a mis au service des collectivités un logiciel de suivi, de gestion et d'aide aux décisions.

• SEBCS : point sur la réimplantation du poteau d'éclairage du foyer rural détruit lors de l'installation de la cuve incendie.

Mme CASTAING et Mme RATA ont profité de l'assemblée générale du SEBCS du samedi 27 janvier pour demander où en était le dossier pour le remplacement du lampadaire détruit lors de l'installation de la cuve incendie. Mme CABANEL était convaincue que le dossier était réglé. Elle s'est engagée à faire le nécessaire. Nous recevions la semaine suivante un mail nous assurant de la mise en œuvre du chantier. Nous restons dans l'attente d'une date officielle. Nous ne manquerons pas de relancer si nécessaire.

• Travaux de réfection du toit de la chapelle

Les travaux se feront courant Mars. Pour rappel le montant du devis s'élève à 2 250.00 €

• Délibération sur le règlement du cimetière municipal.

Les membres du conseil ont approuvé la délibération sur le règlement stipulant :

- Avoir déjà un emplacement (lié à la famille)
- Habiter le village
- Durée de la concession : perpétuelle
- Coût : 15 € le mètre carré
- Surface maximum : 4 mètre carré par personne

QUESTIONS DIVERSES

Achat du matériel de balisage dans le cadre du PCS et du prochain exercice

Pour les barrières Mr BRINI va se rapprocher de la 5C. Pour les rouleaux de balisage et la trousse de secours il s'engage à passer la commande.

Réparation des marches du clocher de l'église

Mr MOUNES et Mme CASTAING ont pris en charge ce dossier. Ils vont procéder à la réparation des marches.

Subventions spéciales au FOYER RURAL

Mr BRINI va faire un virement de 400 € englobant la participation de la mairie aux cadeaux de fin d'année des habitants, ainsi qu'au remboursement de la gerbe du 11 novembre.

Prochaines réunions :

Le vendredi à 18h les :

22 mars 2024

26 avril 2024

24 mai 2024

5 juillet 2024

Fin de séance : 21H00